



# DOSSIER DE PRESSE

## I. Présentation de l'EPIDE

## II. Le bilan de l'EPIDE et des centres EPIDE

### ***CONTACTS PRESSE EPIDE :***

Nathalie MOUILLET - Directrice du Marketing et de la Communication

☎ : 01 57 24 79 34 / 06 72 66 70 88

✉ : [nathalie.mouillet@epide.fr](mailto:nathalie.mouillet@epide.fr)

Mélanie MONNERET - Attachée de presse

☎ : 01 57 24 79 38 / 06 82 94 90 11

✉ : [melanie.monneret@epide.fr](mailto:melanie.monneret@epide.fr)

Etablissement Public d'Insertion de la Défense - [www.epide.fr](http://www.epide.fr)

**EPIDE – Siège Social**

4, rue Lucien Bossoutrot

75015 PARIS

N° Siret 180 092 595 00289 – Code APE 8559 A



## I. Présentation de l'EPIDE

### 1) L'EPIDE (Établissement Public d'Insertion de la Défense)

Créé par l'ordonnance du 2 août 2005, l'Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE) est en charge du dispositif « Défense, 2<sup>ème</sup> chance ».

Cet établissement public administratif, est placé sous la triple tutelle des ministères chargés de la Défense, de l'Emploi et de la Ville.

Dirigé par Thierry Berlizot (DG), l'EPIDE a pour mission d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté scolaire, en risque de marginalisation et **volontaires** au terme d'un projet éducatif global. Il s'agit de favoriser leur entrée dans la vie active en leur proposant un parcours adapté, la formation dispensée contribuant à une insertion durable.

Pour réaliser cette mission, l'EPIDE :

- crée et gère des centres de formation civils, les centres EPIDE ;
- organise le programme pédagogique enseigné dans ces centres ;
- procède au recrutement des personnels des centres ;
- accueille et héberge les jeunes dans le cadre de ce parcours qui peut durer de huit mois à deux ans ;
- initie et développe aux côtés des centres les partenariats nécessaires à l'insertion professionnelle des jeunes.

L'établissement public est habilité à développer des partenariats et des actions de coopération nationale ou internationale avec des collectivités publiques, des entreprises, des organismes publics ou privés de formation.



Depuis septembre 2006, l'EPIDE fait partie des structures agréées au titre du **Service Civil Volontaire (SCV)** par l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE).



Depuis 2008, l'EPIDE appartient aux dispositifs dits deuxième chance soutenus dans le cadre du **plan « Dynamique Espoir Banlieues »**.



## 2) Présentation des centres EPIDE

Ouverts aux jeunes filles comme aux jeunes gens, les centres fonctionnent selon un principe d'internat, reposent sur une discipline et un règlement intérieur stricts ainsi que sur le port de tenues uniformes, visant à éliminer toute discrimination sociale.

Les classes ont des effectifs réduits (15 élèves en moyenne) ce qui permet de donner les meilleures chances de réussite au projet pédagogique.

### **Un programme pédagogique complet, individualisé et très encadré...**

Il s'agit d'un parcours complet incluant un accompagnement personnalisé pour permettre au jeune de retrouver ses repères, de construire et de s'approprier son projet professionnel tout en acquérant les qualités comportementales et les compétences répondant aux attentes des entreprises. La durée (8 à 12 mois en moyenne) ainsi que l'internat s'avèrent nécessaires pour obtenir des résultats efficaces sur ces jeunes en difficulté.

Le programme dispensé dans les centres EPIDE comprend 3 modules :

- **une remise à niveau des fondamentaux scolaires** avec un enseignement adapté aux besoins de chaque élève. L'objectif est de faire acquérir aux volontaires le niveau du certificat de formation générale (CFG) qui correspond à l'ancien « certificat d'études » et une attestation d'initiation à l'informatique et à la navigation sur Internet ;
- **une éducation civique et comportementale** conjuguant théorie (instruction civique notamment) et mise en application quotidienne. Ce module inclut également une formation aux premiers secours obligatoire et une formation à la sécurité routière. Les jeunes obtiennent ainsi leur PSC 1 (anciennement AFPS : Attestation de Formation aux Premiers secours) et leur attestation de sécurité routière (ASR). Les volontaires peuvent également se préparer à l'épreuve théorique du permis de conduire (code de la route) et l'EPIDE offre également la conduite aux jeunes ayant réussi le code, en plus d'une participation financière de leur part. La formation civique et comportementale débouche sur une attestation de formation civique et comportementale. De plus, les volontaires ayant effectué un séjour d'au moins 6 mois dans un centre EPIDE peuvent obtenir le Brevet du Service Civil Volontaire.
- **une préformation / insertion professionnelle** devant favoriser l'embauche dans des secteurs d'activités en tension tels que : hôtellerie, restauration, services d'aide à la personne, services aux entreprises, BTP, transport et logistique...

S'y ajoutent des activités physiques, une participation aux tâches quotidiennes liées à la vie en collectivité ainsi qu'un apprentissage du respect de l'autorité.



La préformation professionnelle, conduite en partenariat avec les entreprises et les structures implantées localement à proximité d'un centre, doit permettre l'apprentissage d'un métier et offrir aux jeunes la possibilité :

- soit de poursuivre leur apprentissage dans une filière de formation classique à l'issue de leur parcours au sein d'un centre;
- soit de les aider à trouver un emploi : CDI, CDD égal ou supérieur à 6 mois, Intérim égal ou supérieur à 6 mois, contrat en alternance (apprentissage ou professionnalisation).

### **Le personnel des centres EPIDE...**

Les centres sont des établissements civils et non militaires. Chaque centre a un directeur et dispose du personnel administratif, pédagogique et technique nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Le personnel pédagogique et d'encadrement est d'origine multiple et se compose :

- de professeurs et d'assistants détachés du ministère de l'Éducation Nationale ;
- de cadres dédiés à l'encadrement des jeunes et à l'enseignement de la formation civique qui participent également au module de formation générale, parmi lesquels se trouvent d'anciens militaires et des éducateurs, tous devant disposer d'une expérience en matière d'encadrement des jeunes, d'une forte disponibilité et d'une capacité d'investissement personnel importante ;
- d'une équipe en charge de l'insertion professionnelle qui accompagne le jeune dans la définition et la validation de son projet professionnel en liaison avec les structures et entreprises partenaires du centre.

Tous volontaires et motivés par l'enjeu pédagogique et social du projet, les personnels des centres EPIDE reçoivent en interne une formation spécifique initiale complétée par des stages réguliers afin de disposer d'une bonne connaissance de ce public et de pouvoir assurer leur mission le plus efficacement possible.

Le personnel représente 40% de l'effectif des stagiaires accueillis dans un centre.



### 3) Les jeunes : volontaires à l'insertion (VI)

Les centres EPIDE accueillent les jeunes, garçons et filles, qui répondent aux critères suivants :

- être **volontaire** pour ce programme ;
- avoir entre 18 et 22 ans révolus ;
- être sans qualification professionnelle ni emploi ;
- être en règle avec la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ;
- être médicalement apte à la pratique du sport.

Les jeunes de nationalité étrangère sont admis dans les centres EPIDE au même titre que les jeunes de nationalité française, sous réserve que leur situation leur permette d'accéder à l'emploi. Les jeunes de nationalité étrangère désireux de s'inscrire dans un centre EPIDE doivent en conséquence :

- répondre aux critères mentionnés ci-dessus,
- justifier d'une résidence régulière et continue de plus d'un an sur le territoire français,
- bénéficier d'un libre accès à l'emploi ou d'une autorisation administrative ouvrant droit au travail : pour les jeunes issus de l'espace économique européen, seule la condition de résidence de plus d'un an sur le territoire national est exigée. Néanmoins, les jeunes ressortissants des nouveaux états membres de l'Union Européenne sont soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour. Pour les autres nationalités, la carte de résident (ou certificat de résidence) d'une durée de 10 ans ou la carte de séjour temporaire portant la mention "vie privée et familiale" ou "salarié" ou "travailleur temporaire" est nécessaire.

Les jeunes signent un contrat de volontariat pour l'insertion avec l'établissement, non assimilable à un contrat de travail : le premier contrat est d'une durée de 8 mois ; il peut être renouvelé plusieurs fois sans que la durée totale du parcours n'excède 24 mois. La formation comme l'internat sont totalement gratuits.

Les jeunes perçoivent une allocation de 300 € par mois dont 150 € sont versés tous les mois et 150 € sont remis en fin de formation sous forme de prime capitalisée (la prime est versée aux volontaires ayant dépassé deux mois d'ancienneté). Cette part d'allocation capitalisée a pour objectif d'aider les jeunes après leur sortie, tout en les encourageant à suivre le programme jusqu'au bout avec assiduité et implication.

Les admissions des volontaires à l'insertion ont lieu par sessions d'admissions à dates fixes pour l'ensemble des centres. Ainsi, les recrutements se font tous les 2 mois (en dehors des 2 mois d'été), à savoir en février, avril, juin, octobre et décembre.

Les jeunes peuvent s'inscrire auprès :

- du bureau ou centre du service national dont ils dépendent ;
- de leur mission locale ;
- de leur agence pour l'emploi locale ;
- de leur maison de l'emploi locale ;
- de leur centre communal d'action sociale ;
- directement sur le site Internet de l'EPIDE : [www.epide.fr](http://www.epide.fr) (rubrique jeunes / inscription).

## II. Le bilan de l'EPIDE et des centres EPIDE

### 1) Les centres EPIDE

Créé par ordonnance du 2 août 2005, l'EPIDE pilote le dispositif « Défense, 2<sup>ème</sup> chance » : pour réaliser sa mission, l'établissement se devait de fonder des centres pour accueillir les jeunes et recruter les personnels en charge de leur formation.

En 2009, l'EPIDE compte 21 centres EPIDE :



- Montry en Seine-et-Marne (77) en septembre 2005
- Velet en Saône-et-Loire (71) en novembre 2005
- Monthéry en Essonne (91) en décembre 2005
- Doullens dans la Somme (80) en avril 2006
- Saint-Clément-les-Places dans le Rhône (69) en juin 2006
- Val-de-Reuil dans l'Eure (27) en juin 2006
- La Haute-Maison en Seine-et-Marne (77) en octobre 2006
- Alençon dans l'Orne (61) en octobre 2006
- Annemasse/Burdignin en Haute-Savoie (74) en novembre 2006
- Lanrodec dans les Côtes-d'Armor (22) en décembre 2006
- Laon-Couvron dans l'Aisne (02) en décembre 2006 a déménagé à Saint-Quentin dans l'Aisne (02) en septembre 2008
- Combrée dans le Maine-et-Loire (49) en janvier 2007
- Langres en Haute-Marne (52) en janvier 2007
- Belfort sur le Territoire de Belfort (90) en février 2007
- Autrans en Isère (38) en février 2007
- Strasbourg dans le Bas-Rhin (67) en mars 2007
- Bordeaux en Gironde (33) en avril 2007
- Marseille dans les Bouches-du-Rhône (13) en juin 2007
- Margny-lès-Compiègne dans l'Oise (60) en juin 2007
- Bourges dans le Cher (18) en juin 2008
- Cambrai dans le Nord (59) en novembre 2008

## **2) Les effectifs de jeunes accueillis dans les centres**

Lorsqu'un nouveau centre ouvre, il accueille dans un premier temps une trentaine de jeunes et ce, indépendamment de sa capacité totale d'hébergement, puis voit son nombre de places augmenter au fur et à mesure : cette politique d'ouverture de places progressive mise en place par l'EPIDE répond à trois exigences pragmatiques :

- permettre à l'équipe pédagogique et au personnel du centre de prendre leurs marques dans cette nouvelle activité,
- laisser le temps au centre de s'inscrire dans le paysage local et nouer les partenariats auprès des structures qui sont au contact des jeunes (Missions Locales, PAIO, BIJ, Maisons de l'Emploi, ANPE Jeunes, associations...) et des acteurs susceptibles de proposer des débouchés professionnels,
- lisser dans le temps les sorties de jeunes afin de faciliter leur insertion professionnelle en évitant que 100 ou 200 jeunes quittent un centre au même moment, ce que le marché de l'emploi pourrait difficilement absorber dans la plupart des cas.

En juin 2009, l'EPIDE comptait 2200 places offertes aux jeunes contre 1800 à fin décembre 2008.

#### 4) Le taux d'insertion des jeunes

Les objectifs sont de réaliser l'insertion sociale et professionnelle pour un jeune sur deux.

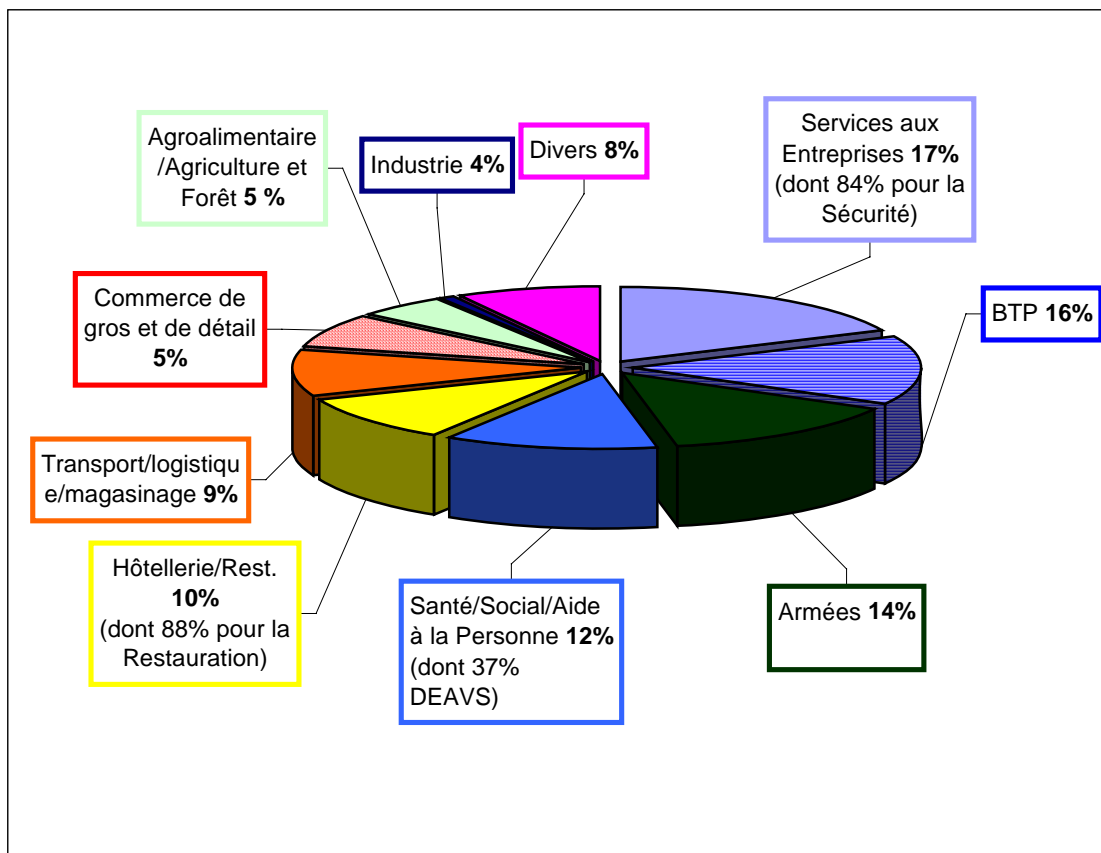
L'expérience des centres indique que 85 % des jeunes ont demandé un parcours d'environ un an : la situation de départ aux plans comportemental et scolaire ainsi que la rapidité d'évolution et les exigences de la filière professionnelle choisie déterminent en effet la durée nécessaire du programme.

Fin décembre 2008, les résultats consolidés et cumulés de l'établissement pour l'ensemble des promotions ayant 12 mois d'ancienneté portent sur un effectif de référence de 3.592 volontaires,

Sur ces 3.592 jeunes :

- ✓ 2.923 sont sortis du parcours
- ✓ et 669 sont engagés dans un troisième contrat de volontariat, ce qui témoigne au demeurant d'une volonté durable de leur part pour retrouver des perspectives d'avenir (donc 18,6% ont demandé un parcours supérieur à un an).

2923 jeunes (81%) sont donc sortis des centres : ***en isolant les jeunes sortis des centres et ayant été au bout de leur contrat, le taux d'insertion global (entrée dans la vie active avec un contrat de travail ou poursuite d'une formation qualifiante) est de 75%, ce qui montre la qualité du travail réalisé par les équipes chargées de l'insertion professionnelle des volontaires.***



Les jeunes insérés ont obtenu un contrat de travail dont 18% dans le BTP, 15% dans les Services aux Entreprises (dont une très grande majorité dans la Sécurité), 14% dans les armées, 12% dans la Santé/le Social/les Services à la Personne, 10% en Hôtellerie/Restauration, 10% en Transport/Logistique/Magasiner, 7% dans le Commerce de Gros et de Détail, 5% dans l'agroalimentaire/Agriculture/Forêt et 1 % dans l'Industrie...

La formation civique et comportementale ainsi que la remise à niveau scolaire s'avérant nécessaires pour la mise en œuvre du projet professionnel, il est à noter que le taux de réussite en avril 2009 :

- au Certificat de Formation Général (CFG) est de 92% ;
- au PSC1 (anciennement AFPS : Attestation de Formation aux Premiers Secours) est de 94% ;
- à l'Attestation de Sécurité Routière est de 86%.



## **5) Les partenariats avec les entreprises**

Des partenariats sont en cours avec un certain nombre d'entreprises. Ils concernent :

- des aides directes sur le plan de la formation : matériel de formation, interventions de formateurs professionnels, délivrance de formations...
- une aide à l'insertion et à l'emploi : présentation de métiers aux jeunes, stages de découverte de métiers en entreprise et offres d'emplois.

Des conventions ont déjà été signées au niveau national avec le groupe Colas, Flunch, la Fondation Caisses d'Épargne pour la Solidarité, la Fédération Française du Bâtiment (FFB), la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), VediorBis, l'AFT-IFTIM, le groupe VINCI, Avenance Entreprises et 3 filiales du pôle santé du groupe Elior, le groupe Eiffage, le Groupement des Professionnels de Services (MEDEF), Bouygues Construction, Promotrans, Immobilière 3F, Buffalo Grill, Accor hospitality... et d'autres accords sont actuellement en cours de finalisation.

Par ailleurs, de nombreux partenariats se sont noués entre les centres déjà ouverts et les entreprises implantées régionalement à proximité des établissements comme Security France, Ikea, Dumez, Montague, Securitas, Disneyland Resort Paris ou certains hypermarchés (des enseignes de Carrefour, d'Auchan et d'Intermarché notamment)...